

CONSEIL DE QUARTIER

PAUL FROMENT - HUIT MAI 1945

18 décembre 2014

La réunion s'est tenue en présence de M.Chicot et M.Tmimi, adjoints au maire référents du conseil de quartier, Mme Hérault et M.Konaté conseillers municipaux, Mme Maurugeon (Semise), M.Mohamed (OPH), M.Karame (Valophis), M.Touzard et Mme Rouly (service municipal Vie de quartier) et de 12 habitants.

Sommaire :

- Réinstallation du conseil de quartier
- Questions diverses

Réinstallation du conseil de quartier

La séance s'ouvre par un tour de table lors duquel les membres du conseil de quartier anciens ou nouveaux, les élus référents, les services municipaux et partenaires se présentent.

Les adjoints au maire référents de votre conseil de quartier



M. Rémi CHICOT, délégué à la circulation et au stationnement, à la police municipale, à la sécurité publique, à la prévention de la délinquance.

M. Hocine TMIMI, délégué à la culture scientifique et technique, aux nouvelles technologies, à l'insertion.



Il s'ensuit un rappel des grands principes de fonctionnement des conseils de quartier.

Le conseil de quartier ...

Le conseil de quartier est une instance de démocratie de proximité réunissant habitants, élus et services municipaux dédiée à la concertation et à la participation citoyenne à la vie de la ville et du quartier. A Vitry, il existe 11 conseils de quartiers qui ont été créés en 2010, suite au recensement de la population et conformément à la loi Vaillant (2002) qui prévoit l'obligation pour les villes de plus de 80 000 habitants d'installer de tels dispositifs.

Ils coexistent avec d'autres lieux de concertation (conseils d'école, réunions publiques sur projets, assemblées de quartier, etc). On y échange sur des sujets qui concernent le quartier dans sa dimension

quotidienne (cadre de vie) ou autour des projets en cours ou à venir qui l'impacteront peu ou prou. On s'informe et on discute aussi sur des thèmes plus généraux, relatifs à la ville. Les conseils sont des lieux de réflexion collective et d'initiatives citoyennes relatives à la vie et l'animation du quartier.

Le fonctionnement est rappelé dans la « Charte des conseils de quartier » disponible sur le site internet de la Ville ou auprès du service Vie de quartier. Ses règles, peu contraignantes, permettent à chaque instance une plus grande autonomie et souplesse dans son organisation.

... Paul Froment - Huit Mai 1945

Le conseil de quartier Paul Froment-Huit Mai 1945 compte actuellement 50 membres. Il a été installé en 2010. Depuis, il s'est réuni une dizaine de fois, a organisé visites de quartier et visites d'expositions à la Maison des Projets. Parmi les sujets abordés, il y a des sujets d'ordre général comme les transports en commun ou l'habitat et des sujets à dimension-quartier comme les projets OIN Zac Ardoines, la collecte pneumatique ou encore l'aménagement de la place du Huit Mai.

► Les conseils de quartier en pratique

Pour être tenu-e informé-e des activités du conseil et recevoir invitations et comptes-rendus, il est conseillé de s'inscrire.

Le service Vie de quartier est à la mairie le service municipal dédié aux conseils de quartier. Il s'occupe des inscriptions, de l'organisation et du suivi des réunions, de l'accompagnement des activités du conseil, des relations avec les autres services municipaux.

Pour le Clos Langlois vous pouvez contacter :
Juliette ROULY au 01.46.82.80.62

M.Chicot rappelle que le conseil de quartier n'a pas pour vocation d'être un lieu où les habitants ne viendraient qu'exprimer leurs doléances aux élus. Ceux-ci ne sont pas des « présidents » du conseil, mais bien plutôt des passeurs (entre habitants et municipalité). Surtout pour que le conseil de quartier ait du sens, il doit être réellement participatif : les habitants s'y inscrivent comme acteurs; chacun participe, les problèmes sont à examiner ensemble et c'est aussi ensemble qu'on réfléchit et trouve des solutions. Participer à un conseil de quartier, ce n'est pas simplement venir solliciter l' élu sur tel ou tel problème. L'essentiel est de construire collectivement.

Un membre du conseil rétorque que les « habitants sont là pour faire remonter les problèmes auprès des élus ». La place de ceux-ci au sein du conseil de quartier ne doit pas être diluée. « Je suis pour sacraliser le rôle des élus; non ils ne sont pas des citoyens comme les autres. Et ils doivent assumer leur responsabilité, notamment ici, dans les conseils de quartier ».

Il est à nouveau précisé que la fonction des élus référents, ainsi qu'exprimée dans l'arrêté municipal de leur désignation est bien d'assurer le lien entre le conseil et la municipalité, de veiller à la transmission des débats vers le bureau municipal.

Les conseils de quartiers
en quelques clics.

www.vitry94.fr

sur la page **quartiers** retrouvez :

- * le formulaire d'inscription à votre conseil de quartier
- * le calendrier des activités des conseils
- * les comptes-rendus de réunions
- * la charte des conseils de quartier
- * d'autres informations relatives aux conseils ...

Questions diverses



Circulation et stationnement

- L'Avenue La Bruyère.

Plusieurs habitants se plaignent de problèmes importants de circulation. Ils évoquent la mise en sens unique de cette rue qui avait fait l'objet de discussion il y a plusieurs années au moment du passage de ce secteur en zone 30.

La discussion s'engage sur l'historique de cette concertation. Les riverains présents ce soir sont favorables à la mise en sens unique de la rue. M.Chicot rappelle qu'à l'époque une partie seulement de l'assistance la demandait et encore, sans être d'accord sur le sens. Il indique cependant être d'accord pour une remise à l'étude du dossier. Le problème est tout de même complexe; par exemple, la mise en sens unique peut induire une prise de vitesse sur cette voie.

- Abords du groupe scolaire B.Pascal

Du stationnement gênant (souvent causé par les parents) y pose des problèmes de sécurité.

Un habitant ajoute que le rond-point situé devant le groupe scolaire manque largement de lisibilité d'où une certaine « pagaille » dans le secteur. M.Tmimi et d'autres riverains confirment. Le problème sera signalé aux services.

- Circulation à vélo

Un habitant qui se déplace régulièrement à vélo demande pourquoi il est interdit de circuler dans le couloir de bus, sur la RD5, comme cela peut se faire ailleurs ?

M.Chicot lui répond que c'est une décision de la RATP, qui estimait que la circulation vélo ralentirait celle de ses véhicules. Le principe du « site propre » comme celui de la RD5 est d'être exclusivement réservé aux bus, tous les autres véhicules – hormis les secours – sont interdits. Et même si l'on constate que les taxis l'empruntent quelquefois.

Un habitant ajoute que c'est la même chose sur le site du TVM par exemple, quoiqu'il y ait une « tolérance » le dimanche.

- Abords de la mosquée

Un riverain se plaint de nuisances sonores liées à la fréquentation de la mosquée rue Broussais et à la présence de véhicules en surnombre. Il a déjà sollicité la Préfecture à ce sujet. « Le local [de la mosquée] est petit et mal placé dans une zone pavillonnaire, il faut régler le problème ». D'autres habitants ajoutent que le stationnement est anarchique aux abords du lieu de culte ce qui cause des difficultés de circulation alentours.

M.Moineau, en tant qu'ancien adjoint au maire chargé des questions de sécurité, répond que le lieu de culte est privé et que l'on ne peut intervenir simplement. En cas de tapage nocturne, il faut toutefois contacter la police.

Un habitant réclame qu'on « impose des horaires ».

M.Chicot explique le problème de la réglementation en matière d'édifices religieux qui n'oblige pas leurs propriétaires à la création de stationnement. Une utilisation partielle d'un parking OPH dans le secteur est actuellement à l'étude.

Une habitante intervient pour proposer que ces questions fassent l'objet de groupes de travail thématiques afin de ne pas monopoliser tout le temps d'échange. Cela permettrait d'être plus efficace et plus constructif. Le conseil approuve.

- *Autres*

- Rue des Ardoines : le stop est régulièrement grillé.
- Verbalisation : un habitant se plaint de la police municipale qui serait bien en nombre suffisant mais ne ferait pas son travail « de manière égalitaire ».
- Stationnement et interventions pour élagage : une habitante demande que le service municipal chargé de l'entretien des arbres améliore l'information (lisibilité et délais) lors des opérations d'élagage, ceci afin que les riverains puissent s'organiser suffisamment en amont (déplacer leur véhicule et ainsi éviter une verbalisation). Cette requête sera transmise.

- *Prévention routière*

Autour de ces questions de stationnement et de circulation, le conseil échange sur les moyens de sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière et au respect des règles de conduite.

Pour Mme Héroult les problèmes évoqués « sont des manques de civilité. Chaque citoyen doit faire un effort. Il est également nécessaire de mener une politique d'éducation » sur ces sujets.

Un habitant estime que si le volet préventif est essentiel il ne peut suffire, « le répressif est nécessaire ».

Un habitant invite le conseil à « faire une proposition » sur le sujet au Conseil municipal. Il pourrait s'agir de faire passer des messages de prévention dans la presse municipale, sur les panneaux d'affichage. Il faut aussi parallèlement que les interventions auprès des contrevenants soient plus fermes.

Pour un autre, « le principe de base est le respect du piéton »; il serait bienvenu de faire ce genre de rappels au code de la route.



Enlèvement d'épaves

Au fil de la discussion sur le stationnement est mentionné le problème de la présence d'épaves.

Il est alors rappelé que l'enlèvement des épaves est uniquement du ressort de la police nationale. Le rôle de la police municipale se limitant au signalement. M.Chicot ajoute que la vigilance des services est accrue à l'approche des fêtes.



Collecte pneumatique

Un habitant demande à avoir prochainement des informations sur la question de la collecte pneumatique

et de son éventuel « surcoût ».



Enfouissement des réseaux

Des riverains de l'avenue La Bruyère demandent quand s'achèvera l'enfouissement du réseau électrique dans leur portion de rue.



Le Centre socio-culturel Les Portes du Midi

Une habitante, membre active du centre socio-culturel des portes du Midi prend la parole pour présenter cette structure associative au rôle social de premier plan dans le quartier. Elle annonce que prochainement, les habitants du secteur seront sollicités à propos du Centre, sur l'image qu'ils en ont, leurs attentes, leur avis.

M.Chicot témoigne du « travail formidable qui est mené dans cette structure depuis des années. » Il propose que la plaquette de présentation du centre soit diffusée à l'ensemble des membres du conseil de quartier.



Direction de la Semise

Un habitant demande aux élus si « les leçons ont été tirées depuis l'épisode du départ de l'ancien directeur de la Semise et du problème de son indemnité, si des changements ont été opérés par exemple dans les contrats ».

On lui répond qu'il serait préférable de s'adresser directement à la Semise. Mais M.Moineau indique qu'en effet les contrats ont changé. Il rappelle aussi que le conflit a été réglé de la manière la moins coûteuse pour la collectivité.



Avenir de la Presse-librairie Plein Ciel

L'avenir du magasin de presse-librairie situé au centre ville est menacé. Un habitant estimant que ce commerce est un « lieu de culture » majeur dans notre commune (et d'autant que la librairie Lenfant a récemment mis la clef sous la porte) fait part de son inquiétude et demande ce qui est fait au niveau municipal.

M.Chicot assure que « tout le monde travaille sur ce dossier; ses enjeux ont bien été pris en compte. » Il explique par exemple que M.Tzinmann, adjoint au maire en charge du commerce sollicite les chambres du commerce pour encourager une reprise éventuelle.

M.Moineau rappelle que ce commerce a beaucoup tardé à revendiquer son statut de « librairie ».

M.Tmimi insiste sur le fait que les marges de manœuvre de la puissance publique sont limitées en matière de commerce (qu'il s'agisse de leur maintien ou de leur installation). C'est le même problème que pour tous les commerces de proximité. Il ajoute que Plein Ciel est franchisé papeterie. Ce n'est pas d'abord une librairie. Enfin il rappelle que le conseil municipal s'est prononcé

sur le sujet.

M.Chicot renchérit sur l'impossibilité pour les collectivités d'intervenir directement, depuis la jurisprudence de 1930 qui oblige à « respecter la liberté du commerce ».



Les infos : par voie électronique

Un habitant suggère que les envois au conseil de quartier (invitations, comptes-rendus, courriers divers) soient désormais effectués par voie électronique - sur la base du volontariat - par double souci écologique et économique. Un autre habitant abonde dans ce sens. Le conseil approuve cette proposition, sous réserve que les membres du conseil puissent choisir le mode de réception des informations qui leur sont destinées.

Ce mode opératoire sera donc mis en place progressivement pour les prochains envois au conseil, en fonction des souhaits de chacun.

Prochains rendez-vous

Mardi 10 février 2015

PROMENADE DANS LE QUARTIER
à la rencontre des habitants,
préalable à l'Assemblée Générale de quartier. **Rendez-vous à 19h00**
Place du Huit Mai 1945

ASSEMBLEE GENERALE DE QUARTIER

20h30
Centre de quartier Raymond Jeannot
101 rue de Choisy.

Plan du quartier

